

## **Observation n°109**

**Sujet :** [INTERNET] Mouillage baie de cavalière

**Date :** Thu, 25 Apr 2024 16:07:00 +0200

L'information suivante a été collectée le 25/04/2024 16:06:

**Vous êtes:** Un particulier

**Nom:** Baum

**Prénom:** Michel

**Code postal:** 83980

**Ville:** Cavalière - Le Lavandou

**Sujet:** Mouillage baie de cavalière

**Destinataire:** Enquêtes publiques environnementales

**Message:** Bonjour, Je suis résident de la RÉSIDENCE SUR LE CAP NÈGRE à Cavalière depuis 24 ans et précédemment pendant 10 ans aux Terrasses de Cavalière. Je suis plaisancier depuis 1995 et n'ai jamais connu de problèmes lié au mouillage. D'abord un corps mort en béton et depuis une vingtaine d'années une AOT N°0503 à la norme Neptune Environnement c'est à dire une vis et son orin en dehors de la zone de l'herbier de posidonie. Aujourd'hui j'apprends (des suis en train de m'installer durablement pour cause de retraite dans maison) que la situation est remise en cause et que seil 9 postes de résidents sont prévus (bateau de 7m) et seront attribuées avec des critères pour l'instant inconnus. On comprend aisément le problème : Un bateau de cette taille représente grosso modo un investissement de 100 000 € et la pérennité d'usage est gravement mise en cause d'abord par la rareté des postes de résidents et la limitation naturelle des places au port du Lavandou. Pour moi à un moment où je compte faire plus de bateau que moins. Je ne remets bien entendu pas en cause la raison écologique de cette modification de la donne mais le non sens commanderait sans doute une transition en souplesse pour trouver une solution adaptée. Mon bateau est équipé d'un WC chimique et n'a pas de problème d'eaux noires. Comme souvent les unités de petites tailles. Cette situation est extrêmement stressante et remet le bien fondé de l'activité de plaisance. Je demande un sauf-conduit pour mon AOT historique jusqu'au renouvellement des amodiations au Lavandou. Sinon permettre d'utiliser un mouillage de cinq jours, à titre exceptionnel pendant juillet et août. Juni et Septembre seraient couverts par une place au port. Bien que la question financière ne soit pas la plus critique , se rend on compte qu'on pass en gros de 300€ de AOT pour deux ans à (si on retient le port en juillet aout de plus de 2000 € ? Si l'écologie doit conduire à des comportements malthusiens on ne va pas y arriver et la taxation à outrance n'est pas pertinente. Cela va conduire à faire disparaître cette liberté fondamentale. On n'avait pas de problèmes sur l'eau. C'est en train de changer...dommage. Ce n'est pas non plus pertinent pour l'image du Lavandou pour cette population d'administrés. Bien cordialement Michel Baum